

APPEL A PROJETS PREVENTION-PROMOTION DE LA SANTE 2019

Contexte

A Collettività di Corsica a fait le choix de regrouper toutes les activités de soins et de prévention en une seule branche prévention sanitaire et promotion de la santé, la santé ne doit plus être considérée comme l'apanage d'un seul secteur. Les améliorations équitables et durables obtenues en matière de santé procèdent d'une politique efficacement menée par tous les secteurs et d'une collaboration efficace et participative de la société.

Pour être efficace et effective une prévention doit être facilement accessible pour l'utilisateur et celui-ci doit être acteur de sa santé.

Notre responsabilité est par conséquent d'être proactive pour décloisonner les secteurs, quel que soit le niveau de pouvoir compétent, et pour prendre le leadership en matière de promotion de la santé.

Prendre en compte la santé dans chacune des politiques permet de rompre avec une action sectorisée, voir fragmentée et à gagner en efficacité

Objet de l'appel à projets

L'objectif recherché de cet appel à projet est d'agir pour la réduction des inégalités sociales de santé en garantissant un égal accès à la prévention pour tous, sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur des démarches d'éducation et de promotion de la santé en lien avec les principaux intervenants régionaux.

Le caractère partenarial sera essentiel dans la sélection des porteurs de projets, l'action proposée devra s'inscrire dans le Schéma Régional de Santé et particulièrement le volet prévention.

Le contenu de l'intervention doit être validé en fonction des recommandations actuelles : action menée en direction de la population d'un territoire, sans stigmatisation, mettant en jeu la promotion de la santé au sens large, proposant un accompagnement vers et non pas simplement une diffusion d'information et de préconisation ;

Les actions doivent de préférence s'inscrire dans la continuité, le programme d'accompagnement de promotion de la santé doit se dérouler sur plusieurs séances ;

Le degré de mutualisation des actions et leur rayonnement territorial seront des critères prépondérants ;

Il peut s'agir également d'actions de formation à destination des professionnels, harmonisation des objectifs de promotion et de prévention santé sur le territoire : organisation de la santé (réduction des inégalités sociales) méthode pour l'intervention et l'évaluation, approche par population, lieu de vie et thématique.

Ces thématiques traduisent les axes prioritaires sur lesquels la Collectivité de Corse souhaite intervenir au titre de l'année 2019 (cf. cahier des charges par thématique en annexes) :

- 1. Santé jeunes**
- 2. Soutien à la parentalité**
- 3. Innovation**

Bénéficiaires

Organismes publics ou privés à but non lucratif en capacité de mener ce type de projet, de plus d'un an d'existence au moment du dépôt du dossier de candidature et pouvant justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.

Durée du projet et évaluation

La durée de l'action se déroule sur une année,

Le porteur de projet fournira des indicateurs annuels de suivi de l'activité, quantitatifs et qualitatifs. Ceux-ci seront définis dans le dossier de demande de financement.

Une évaluation et un bilan final de l'action seront réalisés en fin de projet par le porteur de projet et transmis à la collectivité.

Si l'action a déjà été financée et/ou mise en œuvre les années antérieures, les derniers bilans quantitatif et qualitatif et financier du projet seront demandés.

Critères de sélection des projets :

Les projets retenus doivent permettre d'établir un lien direct avec les domaines de la prévention et de la promotion de la santé et répondre à une ou plusieurs des thématiques précitées.

Pour être retenus et financés, les projets devront répondre aux critères suivants pour l'ensemble des thématiques. Certains critères spécifiques pourront être précisés à l'échelle de chaque thématique (cf. annexes) :

- ✓ Etre en cohérence avec les actions de la feuille de route de la collectivité,
- ✓ Respect des projets et des publics prioritaires précisés précités,
- ✓ Pertinence de l'action proposée,
- ✓ Cohérence de chaque action vis-à-vis du projet global,
- ✓ Qualité méthodologique du projet,
- ✓ Capacité du promoteur à mettre en œuvre le projet,
- ✓ Partenariats mis en œuvre en inter-sectorialité, co-construction de projets de santé publique transversaux avec les partenaires associatifs ou institutionnels impliqués au niveau des territoires,
- ✓ Inscription dans le contexte local,
- ✓ Adéquation du budget du projet au regard des objectifs visés,
- ✓ Une attention sera portée à la cohérence du projet avec les autres projets menés sur le territoire d'intervention : lors de l'état des lieux préalable à la construction du projet, le porteur devra prendre en compte les champs d'intervention et territoires d'ores et déjà couverts, pour éviter les doublons d'actions. Les mutualisations et coordinations de projets seront appréciées,
- ✓ Caractère opérationnel et lisible de l'action permettant d'en mesurer directement les effets,
- ✓ Adéquation entre la méthodologie proposée et le public visé par l'action,
- ✓ Nature du partenariat développé avec l'Education Nationale si l'action porte sur un public scolarisé,
- ✓ Mobilisation de cofinancements,
- ✓ Pour des actions de formation à destination des professionnels, harmonisation des objectifs de promotion et de prévention santé sur le territoire : politique et organisation de la santé (réduction des inégalités sociales) méthode pour l'intervention et l'évaluation, approche par population, lieu de vie et thématique.

Les actions devront être conduites par des acteurs disposant de compétences et le projet devra décrire les objectifs, la méthode, le calendrier de mise en œuvre ainsi que les moyens humains. Les financements seront proposés après examen de l'ensemble de ces critères dans la limite du budget autorisé.

Dépenses éligibles :

- ✓ Fournitures indispensables à la réalisation exclusive du projet (sauf articles considérés comme valeurs immobilisées tels que téléviseurs, caméscopes, ordinateurs) ;
- ✓ Rémunération d'intervenants extérieurs ;
- ✓ Frais de transport nécessaires à la seule réalisation du projet.

Taux d'intervention de la Collectivité de Corse :

- 30 à 70 % du coût total des dépenses éligibles au regard des critères indiqués dans l'appel à projets et dans la limite de l'enveloppe annuelle globale affectée aux projets retenus.

Des co-financements sont souhaités, notamment une participation de la structure.

Un maximum de deux projets par structure porteuse pourra être soutenu sur la durée de l'appel à projets.

Modalités de versement :

- 1^{er} acompte de 50 % sur production d'une attestation de démarrage de l'action ;
- Versement du solde sur production du bilan final qualitatif, quantitatif et financier et présentation des justificatifs visés par l'ordonnateur et le comptable.

Constitution du dossier :

- ✓ Dossier de demande d'aide complété (cf. annexe),
- ✓ Lettre de demande adressée au Président du Conseil exécutif de Corse,
- ✓ Récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture,
- ✓ Statuts de la structure porteuse du projet,
- ✓ RIB,
- ✓ n° SIRET,
- ✓ Budget prévisionnel de l'action,
- ✓ Délibération de l'organe statutaire compétent sollicitant l'aide de la collectivité et approuvant le plan de financement,
- ✓ Accord de financement des autres partenaires,
- ✓ Procès-verbal de la dernière assemblée générale,
- ✓ Programme d'activité pour l'année en cours,
- ✓ Rapport annuel de l'exercice écoulé,
- ✓ Calendrier des mois à venir,
- ✓ Budget prévisionnel de l'association et compte financier de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat et annexe approuvés par l'organe statutaire compétent).

Retrait des dossiers

Dossier disponible sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Dépôt des dossiers et calendrier de sélection :

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 juin 2019

(envoi courrier uniquement, avec A.R.) à l'adresse suivante :

**Hôtel de la Collectivité de Corse
Direction Générale des Affaires Sociales et Sanitaires
Direction de l'Action Sociale de Proximité
22, cours Grandval - BP 215
20187- AJACCIO CEDEX 1**

Au-delà de cette date, aucun dossier ne pourra être pris en compte.

Seuls les dossiers complets (dossier de demande de subvention et pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier) pourront être instruits.

Contact

Direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire : **jean-do.versini@isula.corsica** 0495291412

Direction de l'Action Sociale de proximité : 04 20 03 94 79 / 04 20 03 66 12

Annexe 1 : Thématiques

Annexe 2 : Ressources bibliographiques

Annexe 3 : Dossier de demande d'aide

-=-=-=-

1. Thématique Santé des jeunes

Les enquêtes disponibles, concernant les adolescents et jeunes adultes, montrent - comparativement aux données observées dans les autres régions - une jeunesse corse un peu moins consommatrice de produits stupéfiants, mais en revanche, plus significativement encline à la consommation tabagique. Les enquêtes auprès des jeunes révèlent que, malgré la conscience des dangers liés à la consommation d'alcool et/ou de cannabis, une part importante d'entre eux a déjà pris le volant en ayant consommé de l'alcool.

Les décès de 15-24 ans causés par un accident de la circulation - 1^{re} cause de décès des jeunes également en France métropolitaine stagnent et sont proportionnellement plus fréquents en Corse que sur le continent. Et ce, malgré une mortalité globalement en baisse sur cette tranche d'âge (52% de décès versus 27% au niveau national 2014).

Le nombre d'interruptions volontaires de grossesse des mineures apparaît fluctuant et peu fiable compte-tenu de la population féminine de cette tranche d'âge peu nombreuse, mais le comportement des jeunes femmes ayant fréquenté les missions locales met en lumière le fait qu'un tiers de celles-ci estime qu'il n'est pas nécessaire de se protéger parce qu'elles ont un partenaire unique depuis quelques temps.

Le mal-être des jeunes peut s'exprimer par leur rapport à la nourriture et la perception de leur image, mais également, dans les cas extrêmes par une tentative de suicide (TS). Dans les missions locales, près d'un jeune interrogé sur dix déclare avoir fait au moins une TS.

Autre phénomène éclairant sur le rapport des jeunes à la santé en Corse, la méconnaissance ou l'absence de couverture sociale et le renoncement aux soins d'une jeunesse étudiante souvent en situation de précarité (panorama enfance jeunesse corse DRJSCS 2018).

Objectifs stratégiques :

La collectivité de Corse a retenu les objectifs stratégiques suivants :

1. le renforcement des aptitudes individuelles des jeunes, notamment les compétences psychosociales, l'estime de soi et l'empowerment afin qu'ils puissent prendre en main leur avenir en assumant leurs choix ;
2. la mise en œuvre d'actions participatives : il s'agit de favoriser des prises de conscience collectives mais aussi de susciter la participation active des jeunes, de leur donner du pouvoir, en les associant aux décisions qui les concernent, en leur permettant d'agir sur leur environnement ;
3. l'amélioration des partenariats et le renforcement des compétences des professionnels pour accueillir, écouter, orienter et mieux répondre aux attentes des jeunes, pour favoriser l'émergence d'actions concertées susceptibles de susciter la participation active des jeunes.

Les thématiques du volet santé des jeunes :

Les analyses des besoins identifiés sur les territoires par les différents acteurs locaux au cours des dernières années, mettent en avant trois thématiques principales sur le plan de la santé publique, et que la collectivité a retenu :

- la vie affective et sexuelle : représentations, relations de genre, représentations de la vie amoureuse, gestion des risques ;
- le bien être des jeunes : renforcement de l'estime de soi, de la confiance dans l'avenir et du lien social, relations à la violence agie ou subie, connaissance des points accueil écoute jeunes.
- les accidents de la circulation.

Critères spécifiques de sélection des projets :

- caractère innovant des actions,
- démarche partenariale,
- développement de l'intervention collective des jeunes sur leur environnement, action sur leur lieu de vie , sur leur conditions de vie etc...
- les actions devront faire apparaître la nécessaire confrontation de la perception qu'ont les jeunes des risques et de leurs ressources avec la perception qu'en ont les professionnels,
- l'accès effectif à la prévention et aux soins (orientations et accompagnement)

Public visé : Population des jeunes de 15 à 25 ans et prioritairement :

- les jeunes sans qualification ou peu qualifiés inscrits en mission locale,
- les apprentis,
- les lycéens, notamment les jeunes en lycée professionnel ou agricole.

Le programme Santé des jeunes cible également les adultes qui accompagnent ces jeunes, dans une logique de développement du partenariat et de coordination des professionnels, de développement de leurs compétences pour accueillir, écouter, orienter et mieux répondre à leurs attentes : professionnels de l'enfance, professionnels des club sportifs, des centres de vacances etc...

-=-=-

2. Thématique Soutien à la parentalité

Ces dernières décennies, les structures familiales ont rapidement évolué : un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale, constituée dans 82% des cas d'une mère avec un ou des enfants et plus fortement exposée à la précarité que les autres types de familles ; un enfant sur neuf vit dans une famille recomposée. Par ailleurs, les familles sont confrontées à l'émergence de nouvelles questions telles que l'utilisation de nouveaux modes de communication par les jeunes (accès aux réseaux sociaux, utilisation de smartphones...) par exemple. Dans ce contexte, plus de deux parents sur cinq jugent aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle de parent¹.

Toutefois s'ils ne sont pas les seuls à jouer ce rôle, les parents demeurent les premiers éducateurs de leur enfant, libres de leurs choix dès lors qu'ils concourent à son intérêt supérieur et respectent ses droits. L'action publique auprès des parents, traditionnellement appelée « soutien à la parentalité », consiste à les accompagner dans cette responsabilité première d'éducation et de soin.

Elle constitue tout autant une réponse aux attentes que nombre d'entre eux expriment, qu'une politique de prévention précoce, généraliste, universelle de l'ensemble des risques pesant sur les familles : décrochage scolaire, conséquences néfastes des ruptures familiales sur les enfants comme les parents, dérives sectaires ou radicales d'un membre de la famille, troubles de santé spécifiques à l'enfance et à l'adolescence, parcours de délinquance, violences intrafamiliales... Elle permet ainsi d'éviter ou de contenir des situations potentiellement appelées à faire l'objet, quelques mois ou quelques années plus tard, d'une prise en charge plus lourde. C'est en cela que la politique de soutien à la parentalité est un levier puissant de l'investissement social. (Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022)

Plus spécifiquement en Corse il y a 30 % de famille monoparentale par rapport au niveau national 25%, au de la de 15 ans la part des jeunes scolarisés est en deçà du niveau national.

Objectifs stratégiques :

Financer ou cofinancer le développement d'actions pour et avec les parents afin de les soutenir dans leur rôle auprès de leur enfant en s'appuyant sur leurs compétences parentales.

Les actions ou programmes d'actions qui seront financées devront répondre aux principes suivant :

- Valoriser prioritairement la fonction parentale et les capacités à s'entraider entre parents,
- Renforcer la place des parents dans les actions,
- S'appuyer sur les ressources locales et formaliser une démarche partenariale,
- Ancrer la mobilisation des parents dans la durée,
- Impulser des dynamiques collectives pour répondre aux préoccupations et intérêts des parents, les professionnels étant en soutien des initiatives de parents,
- Soutenir les démarches collectives des parents qui permettent l'amélioration de leur cadre de vie.

La collectivité de Corse a retenu deux axes prioritaires dans cette thématique pour appuyer les domaines d'intervention en cohérence avec la stratégie nationale de soutien à la parentalité :

- **accompagner les parents des jeunes enfants de 0-6 ans,**

Interventions visant :

- à aider les parents à connaître les besoins de son enfant à chaque étape de son développement et comment y répondre au mieux,
 - à aider la socialisation progressive de l'enfant jusqu'à son entrée en petite section de maternelle,
 - à créer dans le rural des lieux d'accueil parents-enfants,
 - à développer les compétences psycho-sociale des parents (type Lieux d'Accueil Enfant-Parent),
- **accompagner les parents des enfants de 6 à 11 ans**

Interventions visant :

- à aider les parents à accompagner leur enfant progressivement vers l'autonomie tout en maintenant un cadre sécurisant (principe de l'éducation bienveillante),
- à développer l'accompagnement des parents au sein de structure d'accompagnement scolaire destinée aux enfants de 6 à 11 ans : en incitant les structures à développer un projet pédagogique intégrant l'information et les possibilités de participation des parents en s'adaptant aux besoins spécifiques des parents (maîtrise de langue, accessibilité aux parents en situation de handicap ...) en adoptant une pédagogie bienveillante et en veillant à sortir du stress des devoirs,
- à aider les parents à accompagner leur(s) enfant(s) dans les premiers pas d'usage autonome des outils numériques (comme l'implication des parents dans les accueils de loisirs et soutien à la parentalité).

==

3. Thématique Innovation

La stratégie nationale de santé prévoit un « accès garanti et favorisé à l'innovation ». Elle insiste sur la nécessité de « développer une offre de prévention toujours plus innovante et efficace, grâce au développement d'approches innovantes, de nouveaux protocoles d'accompagnements, et de modalités plus personnalisées pour les usagers. La loi de modernisation de notre système de santé consacre son chapitre 4 à l'objectif de « développer la recherche et l'innovation en santé au service des usagers ». Parallèlement, elle fait de la prévention et de la promotion de la santé le cœur de notre système de santé. Elle prévoit le déploiement d'un parcours éducatif en santé de la maternelle au lycée, la création de nouveaux outils pour lutter contre le tabagisme, l'amélioration de l'information nutritionnelle, le combat de l'alcoolisation excessive des jeunes, le dépistage des infections sexuellement transmissibles et la réduction des risques, dont les usages de drogues. Des actions spécifiques doivent également être menées en faveur d'une meilleure maîtrise des risques environnementaux. Dans ce cadre, la prévention pourrait bénéficier des innovations afin de renouveler ses modalités d'intervention, en mobilisant de nouveaux moyens numériques, techniques ou organisationnels.

Objectifs stratégiques :

- Mener une approche globale de la santé à travers cinq grands domaines d'intervention : populationnel (région la moins peuplée, vieillissante), social (1 personne/5 vit sous le seuil de la pauvreté), environnemental (qualité eau, air, amiante, radon, déchets, isolement géographique), individuel (modes de vie, comportements personnel et social, caractéristiques biologiques et génétiques).
- Agir en transversalité avec les autres plans, comme le PRSE 3, le plan précarité, le plan régional santé travail, la e-santé et devrait être inclus dans toutes les actions proposées.
- Promouvoir des interventions en matière de repérage et de dépistage précoces, favoriser l'accroissement de l'autonomie de la personne à tous les âges de la vie, de développer des parcours de santé, de renforcer les plans de formation et d'inciter une politique de recherche. Celui-ci permettra de réduire les inégalités sociales et territoriales en améliorant l'accès aux soins, en ayant une approche populationnelle, de la conception à la fin de vie, en agissant sur tous les déterminants de santé, à tous les âges de la vie et dans tous les milieux.
- Accompagner l'accès à la santé des plus fragiles dans une logique de parcours. Ces parcours seront valorisés afin de prendre en compte la personne en fonction de son sexe, son âge, ses conditions et niveaux de vie, son environnement, sa ou ses pathologies aussi bien en matière de prévention que dans les champs sanitaire, social ou médico-social.
- Entamer un travail sur le développement des compétences psycho sociales dès le plus jeune âge et l'action précoce, semble à la collectivité le moyen de permettre aux personnes de prendre des décisions éclairées et responsables quant à leur santé.

Les champs d'intervention retenus :

- L'innovation dans l'action sur les déterminants de santé : personnels : ressources physiques, psychologiques et sociales, habitudes de vie ayant un rapport avec la santé

(alimentation, tabac, alcool, activité physique...) ; environnementaux : qualité de l'air et de l'eau, habitat, transports, urbanisme, conditions de travail... ; sociaux : niveau d'éducation, insertion sociale et support social, milieu culturel, accès aux services publics et économiques (niveau de revenu, statut sur le plan de l'emploi...) ; liés au système de santé.

- L'innovation technologique et numérique : e-santé et objets de santé connectés dans le domaine de l'autonomie, du bien vivre, de l'information des patients, télémédecine, partage des données de santé et open data, robotique chirurgicale, imagerie en 3D, etc.
- L'innovation organisationnelle et comportementale : nouveaux modes d'exercice et de prise en charge, parcours de soins coordonnés, dossier médical partagé, plateformes de suivi à distance, éducation thérapeutique, patient connecté, solutions de e-santé ayant un impact sur l'organisation et les comportements, réalisation d'évaluations d'impact sur la santé (EIS), etc.

Thématiques du volet innovation :

La politique de prévention consiste à ne pas seulement se centrer sur la maladie, mais plutôt sur la personne et son environnement social ou physique :

- Nutrition et activité physique : mise en place de dispositifs innovants afin d'améliorer le repérage et la prise en charge des personnes à risques nutritionnels (non limité au surpoids et à l'obésité).
- Addictions et santé mentale : proposer des modalités d'interventions innovantes à l'attention des différents publics cibles, afin de réduire les pratiques et comportements à risque, et de favoriser leur autonomie et insertion
- Maladies chroniques et éducation thérapeutique : accompagner les dispositifs innovants renforçant les compétences et l'autonomie du patient sur sa maladie (« empowerment »).
- Dépistage et vaccination : renouveler les interventions autour de la prévention sélective afin de faire évoluer les programmes de dépistages (notamment dans les territoires isolés) et améliorer la couverture vaccinale.
- Santé environnementale : proposer des actions innovantes afin de prévenir l'exposition de la population aux facteurs de risques environnementaux et de promouvoir un environnement favorable à la santé, notamment en agissant sur le cadre de vie et en s'intéressant aux nouveaux défis (changement climatique, ondes, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux)

1. Santé publique France élabore un portail dédié aux interventions probantes en prévention ; les premiers contenus relatifs à ce portail devraient être mis en ligne sur le site de Santé publique France mi-2018. Des contenus spécifiques sur les interventions efficaces en prévention du tabagisme sont prévus. <http://www.santepubliquefrance.fr/Sante-publique-France/Interventions-probantes-ou-prometteuses-en-prevention-et-promotion-de-la-sante>
2. CAMBON L., MINARY L., RIDDE V., ALLA F. : « Un outil pour accompagner la transférabilité des interventions en promotion de la santé : ASTAIRE », *Santé publique*, 2014 ; 6(26) : 783-786.
3. GUILLEMONT J., CLEMENT J., LAMBOY B. : « Interventions validées ou prometteuses en prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes : synthèse de la littérature », *Santé Publique*, 2013 ; 1 suppl. : 37-45.
4. LAMBOY B., GUILLEMONT J. : « Développer les compétences psychosociales des enfants et des parents. Pourquoi et comment ? », *Devenir*, 2014 ; 26, 307-325.
5. LAMBOY B. : « Pour une prévention précoce du trouble des conduites : une revue », *Devenir*, 2005 ; 17, 153-170.
6. LAMBOY B. : « Soutenir la parentalité : pourquoi et comment ? Différentes approches pour un même concept », *Devenir*, 2009 ; 21(1), 31-60.
7. LAMBOY B., CLEMENT J., SAÏAS T., GUILLEMONT J. : « Interventions validées en prévention et promotion de la santé mentale auprès des jeunes : une revue systématique », *Santé Publique*, 2011 ; 33(6) : 113-127
8. HAS : *Niveau de preuve scientifique et gradation des recommandations de bonne pratique : état des lieux*, Haute Autorité de Santé, Saint Denis, 2013.
9. INSPQ : *Animer un processus de transfert des connaissances. Bilan des connaissances et outil d'animation*. Gouvernement du Québec, Québec, 2009.
10. KERSAUDY-RAHIB D., LYDIE N., CLEMENT J., LAMBOY B. : « Interventions validées ou prometteuses en prévention des grossesses non prévues : synthèse de la littérature », *Santé Publique*, 2013 ; 1 suppl. : 25-35.
11. GOLEMAN D. : *L'intelligence émotionnelle : intégrale*. Traduction T. Piélat, D. Roche, J'ai Lu, Paris, 2014.
12. LAMBOY B., SHANKLAND R., CARDOSO T. *Pleine conscience et compétences psychosociales des enfants et des parents*. In *Introduction à la pleine conscience sous la direction de Estell Fall*. Editions Dunod, Paris, 2016